



BOURG-SAINT-ANDÉOL

AVIS DE PUBLICATION

L'arrêté municipal n°2012/96 du 21 décembre 2012 a constaté que l'immeuble cadastré section AP n°144, 194, 195 et 196 situé Iles du Chenevriier, dernier propriétaire connu : SCI le Chenevriier, n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue à l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté est affiché en mairie de Bourg Saint Andéol et peut être consulté aux horaires d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Fait à Bourg Saint Andéol, le 25 janvier 2013

Serge MARTINEZ,
Maire de BOURG SAINT ANDEOL

